Cinquante deuxième année. - N ° 200 A Vendredi 19 octobre 2018

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 440

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

833 579 881 RCS Lyon.
BPPL CONCEPT.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : 11, rue Gentil, 69002 Lyon.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE BPPL CONCEPT Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros Siège social : 11 rue Gentil 69002 LYON 833 579 881 RCS LYON ET BP CONCEPT SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 6 700 EUROS SIEGE SOCIAL : CENTRE COMMERCIAL LES HALLES BERJALLIENNES 6 BOULEVARD SAINT-MICHEL 38300 BOURGOIN JALLIEU 828 864 041 RCS VIENNE AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LYON du 16/10/2018, la société BPPL CONCEPT, société absorbée et la société BP CONCEPT, société absorbante, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société BPPL CONCEPT par la société BP CONCEPT. La société BPPL ferait apport à la société BP CONCEPT de la totalité de son actif, soit 39 776,89 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 39 776,89 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à - 18 262,41 euros. La société BP CONCEPT détenant la totalité des actions composant le capital social de la société BPPL CONCEPT, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de BPPL CONCEPT détenues par BP CONCEPT un mali de fusion de 18 265,41 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01/01/2018, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par BPPL CONCEPT depuis le 01/01/2018 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par BP CONCEPT. La société BPPL sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - au greffe du Tribunal de commerce de LYON pour la société BPPL CONCEPT le 17/10/2018 - au greffe du Tribunal de commerce de VIENNE pour la société BP CONCEPT le 17/10/2018 Pour avis.